

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 23 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :** Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK  
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

**EXCUSES ( 0 ) :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard PEROCHON

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU**

**OBJET : Randonnées-gourmandes de la manifestation « Vélos, swing et petits pois" (24 septembre 2017) - Règlement de participation et tarifs**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault organise le dimanche 24 septembre 2017 "Vélos, swing et petits pois" (24 septembre 2017), dans cinq gares de la ligne verte (ancienne voie ferrée de Châtellerault à Loudun).*

*Cette manifestation comporte un volet randonnées à vélo (hors compétition sportive) qui nécessite la mise en place d'un règlement et de tarifs. Quatre départs de randonnée-gourmande seront proposés : 2 depuis Thuré et 2 depuis Lençloître. Ces randonnées vélos seront l'occasion de faire découvrir et déguster des produits du terroir de Grand Châtellerault.*

*Le règlement prévoit les conditions de participation à la manifestation à vélo (et notamment aux randonnées-terroir), ainsi que les mesures de sécurité mises en œuvre. Il sera notifié à chaque participant et signé par ces derniers.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'établir un règlement fixant les conditions de participation aux randonnées vélos de la manifestation « Vélos, swing et petits pois » du dimanche 24 septembre 2017.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le règlement joint en annexe,
- de fixer les tarifs suivants de participation à l'événement :

	<b>Tarifs nets</b>
Adultes (+ 18 ans)	15,00 €
Enfants (6 à 18 ans)	10,00 €
Tout petits (- 6 ans)	gratuit

- de confier à l'office de tourisme l'organisation, la prise de réservation et de commercialisation de ces randonnées-terroir,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 11 septembre 2017**

**n°12**

**page 2/2**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER